



**L'AVENIR**  
DU BASSIN D'ARCAÇON  
& DU VAL DE L'EYRE  
**SE CONSTRUIT**  
**MAINTENANT**

## Avis Citoyen





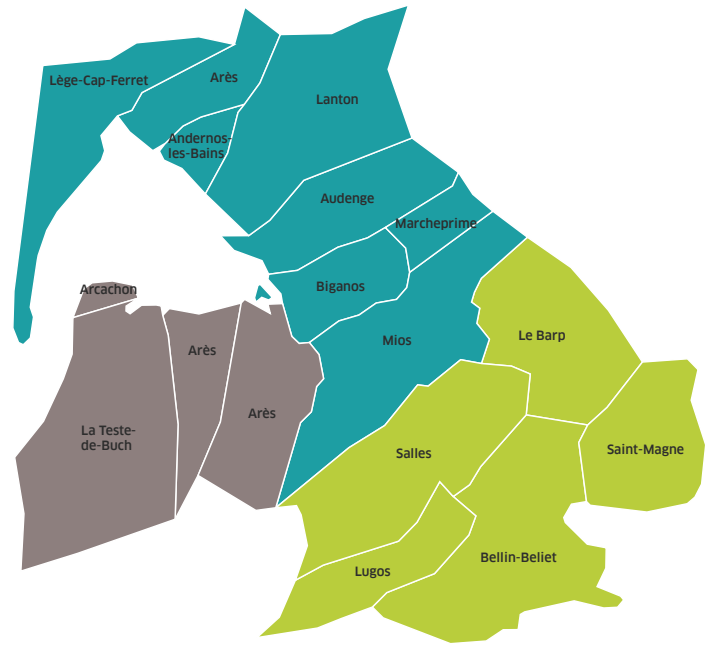


## Un comité citoyen

### → Une démarche SCoT concertée :

Le Syndicat du Bassin d'Arcachon-Val de l'Eyre (BARVAL), rassemble 17 communes issues de trois intercommunalités fondatrices (la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Arcachon Nord, la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Arcachon Sud et la Communauté de Communes du Val de l'Eyre). Il s'agit d'un territoire de projet qui a vocation à encourager, impulser et coordonner les initiatives locales, et développer les coopérations entre les collectivités.

Le Conseil Syndical, regroupant les 17 communes du territoire, a prescrit l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale, le 9 juillet 2018.



Ce document de planification stratégique à long terme (environ 20 ans) est destiné à servir de cadre de référence pour les différentes politiques sectorielles, notamment celles centrées sur les questions d'organisation de l'espace et d'urbanisme, d'habitat, de mobilités, d'aménagement commercial, d'environnement (biodiversité, énergie et climat). Diverses modalités de concertation et d'information ont été programmées sur l'ensemble du territoire pour accompagner l'élaboration de ce document (registres, articles, site interne, réunions publiques, ateliers techniques et grand publics...).



### → Un comité citoyen pour aller plus loin :

Souhaitant aller au-delà des dispositifs de concertation classiques, les élus du SYBARVAL ont décidé de mettre en place un comité citoyen afin d'impliquer davantage la population dans l'élaboration du SCoT et lui permettre de formuler des observations et contributions.



**68**  
personnes tirées  
au sort

**3** temps d'échanges  
pour la production  
d'**1** avis

Soucieux d'avoir un groupe d'habitantes et d'habitants représentatif de l'ensemble du territoire, et sous couvert d'un huissier de justice, 4 personnes (2 hommes et 2 femmes) ont été tirées au sort parmi les listes électorales de chacune des 17 communes. 68 administrés ont ainsi été

invités à participer à 3 temps de formation, d'échanges et de travail sur le projet de territoire, aux mois de mai et de juin 2022.

## Un comité citoyen en bref :

Le comité citoyen du SCoT du Bassin d'Arcachon et du Val de l'Eyre, c'est :

- Un **groupe** de citoyennes et citoyens
- Des **personnes tirées au sort** sur l'ensemble des communes du BARVAL
- Une **instance consultative** réunie sur un temps court **qui a pour mission d'émettre un avis** sur les thématiques du SCoT dont elle souhaite s'emparer
- Des **moyens techniques apportés** pour permettre à chacun de comprendre et de contribuer
- **4 temps forts** :

1

Un temps d'interconnaissance, d'appropriation du SCoT et de

- ce qui a été fait à l'échelle du territoire,
- ce qui en est ressorti.



3

Un temps de travail autour de :

- la perception du territoire,
- un état des lieux partagé des thèmes sur lesquels le comité souhaite travailler,
- la vision projetée du territoire et la définition d'orientations pour y parvenir.



2

Un temps de réflexion collective, autour de ce sur quoi le Comité Citoyen souhaite travailler.



4

La formalisation de l'avis et sa présentation en séminaire des élus.



## Un comité citoyen ambitieux et porteur de sens :

→ **L'installation du comité citoyen et l'expression des attentes de chacun :**

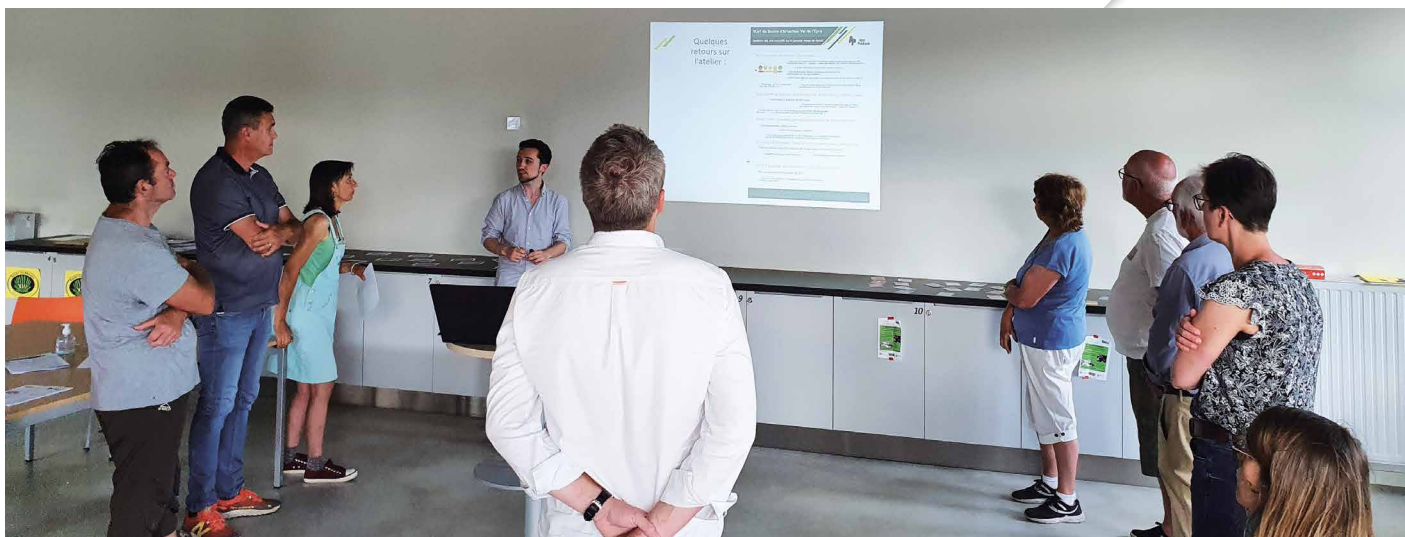
L'installation du Comité Citoyen a eu lieu le 14 mai, toute la journée à Lanton.

Une quinzaine de participantes et participants provenant notamment d'Audenge, Lugos, Mios, Arès, le Teich, Belin Béliet, Marcheprime, ou encore le Barp ont participé à l'ensemble des temps de travail.

Le matin, après **un mot d'accueil de Mme Larrue, Présidente du Sybarval, des informations ont été apportées sur le SCoT** (approche réglementaire, objectifs, enjeux de

l'aménagement du Bassin d'Arcachon et du Val de l'Eyre) **et sur les missions du comité citoyen** (méthodologie de travail imaginée, définition des enjeux, etc.)

Les membres du comité citoyen ont pu échanger sur leurs attentes et aspirations sur le SCoT.



## → Quelles attentes, aspirations et quels enjeux du Comité Citoyen ?

### → Un comité citoyen aux objectifs partagés :

« Découvrir le territoire, améliorer ses connaissances et comprendre les enjeux territoriaux sur le secteur du Bassin d'Arcachon et du Val de l'Eyre. »

« Pouvoir échanger avec des habitants de communes différentes sur des thématiques diverses mais plus précisément sur les problématiques d'aménagement du territoire et de mobilités (avec un réel espace d'information). »

« Donner un avis sur les enjeux importants pour l'avenir du territoire ex. :

- protection / préservation du territoire / de l'environnement,
- amélioration des routes, cheminements piétons, transports,
- création de pôles de santé, en intégrant davantage les médecins,
- développement d'actions de solidarité et de services,
- mise en place de davantage de logements financièrement accessibles,
- rénovation énergétique,
- accès à la culture pour tous sur des thèmes proposés en concertation avec les citoyens. »

« Comprendre les orientations urbaines et architecturales et savoir comment est organisé le foncier. »

### → Un comité citoyen en faveur d'un SCoT garant de l'amélioration de la qualité de vie et de la protection de l'environnement du Bassin d'Arcachon et du Val de l'Eyre par :

- l'amélioration de la vie quotidienne, de l'environnement et de la transition écologique,
- l'amélioration de la mobilité sur le Val de l'Eyre,
- la garantie d'eau de qualité, la préservation de la ressource et la restauration des cours d'eau,
- la gestion des flux et des fonctions, des mixités en rapport à la saisonnalité,
- la préservation de l'environnement et la limitation des constructions,
- la préservation de l'identité du bassin.



# Quelles thématiques et modalités de travail ?



Afin de traiter des principaux enjeux relatifs au SCoT et de capitaliser sur les différents temps de concertation, tout en produisant un avis réaliste, eu égard au temps d'intervention limité de cette instance consultative, les participantes et participants ont pris connaissance des différentes grandes contributions et orientations. Ces éléments ont été mis en avant lors des différents temps participatifs et au fil des discussions et questionnements formulés par chaque membre du Comité Citoyen.

À l'issue de ce temps pédagogique et informatif dédié au SCoT, les membres du Comité ont été invités à prioriser les enjeux sur lesquels ils souhaitaient travailler dans le cadre de l'avis. Malgré un grand intérêt pour l'ensemble des thématiques transversales relatives au territoire (développement économique, habitat, mobilités, environnement), la priorisation a fait émerger 3 axes prioritaires de travail.

→ 3 thématiques ont été proposées par le comité citoyen :



**Les mobilités** quotidiennes et réduction de la dépendance à la voiture individuelle



La réduction des **pollutions lumineuses**



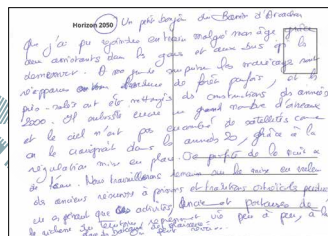
La garantie de la qualité et de la quantité de la ressource en **eau**, ressource vitale du territoire, de ses écosystèmes et de ses usages, notamment au regard des changements à venir

→ Une réflexion en 3 temps :

Afin de produire une contribution sur ces différents sujets, les membres du comité citoyen ont été invités à :

1

**Établir un état des lieux partagé sur les différentes thématiques à appréhender.**



**Réfléchir à la vision « rêvée » pour le territoire de demain.**

2


3

**Rédiger en écriture plurielle un avis et une feuille de route pour déterminer comment parvenir au territoire idéal en prenant en compte les caractéristiques et enjeux du territoire.**





# Mobilités quotidiennes et réduction de la dépendance à la voiture individuelle


Degré de priorisation	État des lieux : atout, faiblesse, menace, opportunité	Objectif GLOBAL à atteindre	Orientation / actions concrètes pour parvenir au territoire rêvé
 <p><b>URGENT</b> - DE 5 ANS</p>	<p><b>Faiblesses :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-&gt; Difficultés d'accessibilité des personnes à mobilité réduite, notamment au sein des transports et infrastructures</li> </ul>	<p>Faciliter les cheminements piétons pour tous les publics, en toute autonomie :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Suivi et application de la réglementation</b></li> <li>• <b>Sécurisation et conciliation des espaces et usages</b> des différents modes de déplacement</li> </ul>	<p><b>Développer des cheminements piétons sécurisés et se mettre en conformité avec la législation :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>→ <b>imposer la présence de trottoirs</b> dans l'ensemble des rues, avec un sol stabilisé et sécurisé</li> <li>→ <b>développer les accès P.M.R et permettre à chacun.e d'avoir l'usage de la route en toute autonomie</b> (ex. déficients visuels, du plus jeunes aux moins jeunes, etc.)</li> </ul> <p><b>Développer des infrastructures accessibles aisément par toutes et tous et à pied notamment :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>→ Arrêts de bus accessibles facilement, adaptés et sécurisés (sur des dégagements)</li> </ul>
	<p><b>Atouts :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-&gt; Le territoire dispose de réseaux de transport (ferrés et en commun)</li> </ul> <p><b>Faiblesses :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-&gt; Le réseau ferré / bus est inégalement réparti sur le territoire (inexistant sur le nord bassin et le Val de l'Eyre jusqu'au Cap Ferret)</li> <li>-&gt; La connexion et l'optimisation entre les différents modes de transports</li> </ul> <p><b>Opportunités :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-&gt; développement des réseaux de transports organisés (optimisation des dessertes, expérimentations, etc.)</li> </ul> <p><b>Menaces :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-&gt; Augmentation de la population et des infrastructures (cohérence, multimodalité, interconnexions, tarifs, etc.)</li> </ul>	<p>Avoir un transport adapté et accessible à toutes et tous de manière facilitée par une <b>offre de transports :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>lisible</b></li> <li>• <b>plus efficace</b></li> <li>• <b>accessible</b></li> </ul>	<p>Développer une <b>offre de transports lisible</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>→ avoir une <b>communication et des canaux</b> permettant de prendre en compte les différents moyens de transports quel que soit le prestataire pour :</li> <li>- <b>trouver les différents modes de transports</b> envisageables et favoriser l'interconnexion</li> <li>- <b>assurer les réservations et prises de billets / abonnements</b></li> </ul> <p><b>Travailler sur la cohérence :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>→ <b>des offres de transports :</b> correspondances, cadencement même le week end entre les différentes autorités organisatrices :</li> <li>=&gt; d'abord à l'échelon intercommunal pour les déplacements de proximité / ou à l'intérieur du territoire ex. établissements scolaires, correspondance gare)</li> <li>=&gt; puis vers l'extérieur plus tard car :</li> <li>« La COBAS est bien desservie alors que 76 % des habitants ne travaillent pas forcément sur Bordeaux. Il conviendrait donc de permettre aux personnes du Val de l'Eyre et de la COBAN de pouvoir se déplacer aussi facilement. 55% des actifs vivant dans le Val de l'Eyre travaillent en effet à Bordeaux et sont moins connectés pour y accéder »</li> </ul> <p><b>Travailler sur l'harmonisation des tarifs :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>→ idée : pass unique entre les différentes autorités organisatrices et différents modes de transports</li> <li>→ ex. tarifs préférentiels mais coordonnés avec un autre mode de transport / une autre zone géographique</li> </ul>
	<p><b>Atouts :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-&gt; Pistes cyclables</li> <li>-&gt; Stockages des vélos</li> </ul> <p><b>Faiblesses :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-&gt; Infrastructures liées au vélo</li> <li>-&gt; Optimisation des conditions de recours au vélo</li> </ul>	<p>Un territoire agissant afin de réunir les conditions d'accès aux vélos</p>	<p><b>Faciliter le recours au vélo :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>→ <b>stockage des vélos dans plusieurs gares</b></li> <li>→ <b>vélos en libre-service</b> par le biais de sociétés privées (ex. entreprises d'insertion utilisées pour ce faire et génératrices d'emplois localisés pour l'entretien, le recyclage, etc.)</li> </ul>



**PRIORITAIRE  
5 À 10 ANS**

<p><b>Faiblesses :</b> -&gt; offre inégalement répartie -&gt; Interconnexion / horaires peu adaptés aux correspondances bus / train</p> <p><b>Opportunités :</b> -&gt; Réouverture de gares / lignes ferroviaires</p> <p><b>Menaces :</b> -&gt; Fermeture des gares -&gt; Baisse de moyens</p>		<p>Repenser le recours à la multimodalité avec le ferroviaire.</p>	<p><b>Améliorer les conditions de connexion aux gares</b></p> <p><b>Rouvrir des gares</b> → ex. gare de Lugos</p>
<p><b>Faiblesses :</b> -&gt; Optimisation des conditions de recours au vélo -&gt; La conciliation des différents usages de la route et le coût des infrastructures</p>		<p>Un territoire où les déplacements doux sont désormais facilités et partagés par :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• le <b>développement de nouvelles infrastructures</b></li> <li>• le <b>développement des alternatives à la voiture individuelle</b></li> </ul>	<p><b>Connecter les voies cyclables avec les routes existantes</b>, avec les bourgs et quartiers → <b>Développer des routes afin qu'elles soient adaptées et intégrées aux espaces naturels existants</b> (ne pas privilégier le goudron et expérimenter des voies vélos, aux abords des routes, au sein des villes, etc. pour se rendre à l'école, aller de village en village, etc.) &gt;&gt;&gt; idée : utilisation de pistes forestières par les vélos (ex. piste cyclable Salles, Bazas, Mios ou Biganos, Audenge, Cap Ferret) → <b>Développer un plan vélo intercommunal</b> (pouvant être connecté avec le plan interdépartemental de randonnées) &gt;&gt;&gt; idées : développer des voies cyclables partant des gares ou reliées à d'autres voies cyclables → <b>Développer le tourisme à vélo</b> en lien avec le tourisme vert afin que cela bénéficie au territoire et désengorge le réseau routier face à l'afflux de touristes sur les routes l'été</p>
<p><b>Faiblesses :</b> -&gt; Saturation des réseaux routiers</p> <p><b>Opportunités :</b> -&gt; Le développement des alternatives à la voiture individuelle et des applications (ouicar, citiz, blablacar)</p>			<p><b>Favoriser les alternatives à la voiture individuelle</b> par le biais :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>→ des applications</li> <li>→ d'espaces de covoiturage adaptés</li> <li>→ de parkings relais favorisant l'interconnexion</li> </ul>
<p><b>Atouts :</b> -&gt; Un réseau de transport routier, ferré et collectif toutefois à développer</p> <p><b>Faiblesses :</b> -&gt; Un réseau saturé -&gt; Poids lourds trop nombreux sur l'A63 qui est toutefois à garder gratuite -&gt; Manque de ferroutage et d'alternatives aux poids lourds</p> <p><b>Menaces :</b> -&gt; Pollution -&gt; Augmentation des infrastructures</p>		<p>Un territoire où la circulation automobile est réduite mais permise via :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• la <b>lutte contre l'autosolisme</b></li> <li>• un <b>réseau de transport efficace</b></li> <li>• la <b>conciliation des usages et le développement de nouvelles infrastructures</b> (ronds-points, arrêts de bus sécurisés et dédiés sans emprise sur la route)</li> </ul>	<p><b>Développer les alternatives aux poids lourds</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>→ Ferroutage en lien avec l'Espagne</li> <li>→ Petits poids lourds</li> <li>→ Incitations financières</li> </ul>




 <b>IMPORTANT</b> <b>10 À 20 ANS</b>	<b>Menaces :</b> -> Saturation du réseau causée par l'arrivée de nouvelles populations	<b>Repenser le réseau et lutter contre l'autosolisme</b> afin de faciliter les déplacements	Favoriser le contournement Nord Bassin
	<b>Opportunités :</b> -> Recours au télétravail -> Changement des pratiques et développement du numérique -> Relocalisation des activités  <b>Menaces :</b> -> Accroissement des infrastructures, notamment commerciales, face à l'arrivée de nouvelles populations causant artificialisation, pollution, etc.	Freiner l'artificialisation de nouvelles terres pour la création de cheminements par : <ul style="list-style-type: none"> <li>le changement du développement des zones d'activités et de commerces</li> </ul>	Mettre en place un réseau routier décentré, hors territoire pour les transports qui ne font que passer  Avoir recours à des politiques incitatives pour le non-recours à la voiture : <ul style="list-style-type: none"> <li>→ Alternatives pour les petits déplacements quotidiens (ex. marche pour se rendre à l'école avec des animateurs périscolaires)</li> <li>→ Navettes autonomes au sein de la ville et en site propre</li> </ul>
		Freiner l'artificialisation de nouvelles terres : <ul style="list-style-type: none"> <li>→ Repenser les conditions d'implantation et de construction avec des pôles commerciaux</li> <li>→ Relocaliser les activités au plus près des secteurs résidentiels</li> </ul>	



## Réduction des pollutions lumineuses

Degré de priorisation	État des lieux : atout, faiblesse, menace, opportunité	Objectif GLOBAL à atteindre	Orientation / actions concrètes pour parvenir au territoire rêvé
 <b>URGENT</b> <b>- DE 5 ANS</b>	<b>Atouts</b> -> L'échelon intercommunal est une force pour mettre en place une politique commune sur la question -> Des lampadaires intelligents sont installés dans certains quartiers : il faudrait les développer  <b>Faiblesses</b> -> La pollution lumineuse est une nuisance pour la biodiversité. Par exemple, la lumière perturbe la faune nocturne et la photosynthèse des algues, ce qui a des répercussions sur l'ensemble des animaux marins du bassin. -> Méconnaissance de la législation existante et de ses conséquences	<b>Notre ciel nocturne et nos paysages nocturnes doivent être vus et préservés comme un patrimoine et un bien commun.</b>  <i>« Avec le double constat actuel d'une prise de conscience écologique et d'un besoin de réduction des dépenses publiques et privées, c'est le bon moment ! »</i>  Le projet pour préserver les nuits sur le territoire doit répondre aux objectifs suivants, de <b>façon prioritaire</b> : <ul style="list-style-type: none"> <li>Préserver toutes les <b>espèces vivantes</b> (y compris humaine) en tant qu'écosystème</li> <li><b>Faire prendre conscience de l'ensemble des bénéfices</b> humains, environnementaux, économiques, touristiques (pédagogie, sensibilisation, etc)</li> </ul>	→ Intégration de prescriptions ou de recommandations de mesures <b>visant à systématiser une réduction de l'intensité lumineuse de l'éclairage public</b> , et dans certains cas, de la mise en place d'un éclairage automatique par détecteurs de présence, dès qu'il y a un renouvellement de dispositif ou le remplacement de matériel.  -> Valoriser le bénéfice final pour les communes, avec une réduction des dépenses énergétiques permettant d'amortir les nouveaux dispositifs = Ce sont des réinvestissements possibles pour le territoire.  NB : la réduction de l'intensité lumineuse et de la luminance est pensée ici à l'aide d'une réduction d'intensité des dispositifs et/ou à l'aide d'une réduction du nombre de dispositifs (un éclairage public sur 3 par exemple, le long d'un axe).  → Développement de <b>l'attractivité touristique</b> autour de la thématique nocturne : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Réserve de ciel étoilé (cf notamment le travail réalisé autour du Pic du Midi dans les Pyrénées).</li> <li>- Tourisme astronomique (chercheurs ?)</li> <li>- Opération de communication et de sensibilisation</li> </ul>

 <p><b>URGENT</b> - DE 5 ANS</p>	<p><b>Opportunités</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-&gt; Mise en place de la Réserve mondiale de Ciel étoilé dans le PNR</li> <li>-&gt; Développement du tourisme astronomique et naturel</li> <li>-&gt; Interrogation sur la plus-value réelle de l'éclairage nocturne</li> <li>-&gt; Réduire l'éclairage permet de faire des économies énergétiques et financières, ce qui entre dans l'objectif de la neutralité énergétique de la France 2050</li> </ul> <p><b>Menaces</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-&gt; Les notions de sécurité attachée à la lumière et la peur de ne pas voir</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Mise en place dans <b>les documents d'aménagement de mesures de préservation des écosystèmes</b>, après des études sur l'impact de la pollution lumineuse, et notamment :             <ul style="list-style-type: none"> <li>- oiseaux</li> <li>- insectes</li> <li>- huîtres (si impact sur cette activité économique) et espèces aquatiques</li> <li>- animaux terrestres, dont chauves-souris (abris pour loger les chauves-souris, confirmer l'obligation dans les documents d'urbanisme pour toutes les nouvelles constructions + intégrer en cas de rénovation). Les chauves-souris sont aussi en interaction avec les moustiques, en tant que prédatrices de ces derniers.</li> </ul> </li> <li>→ Préserver <b>certains espaces aquatiques de la pollution lumineuse</b> : bord de mer, bassin de rétention (lien avec la thématique « eau » de cet avis citoyen) pour permettre aux animaux de nicher, pouvoir se nourrir...</li> <li>→ Mise en place d'une <b>action phare et marquante sur le territoire</b> : par exemple extinction nocturne dans la majorité des espaces des communes, pendant les périodes identifiées de migration d'oiseaux</li> <li>-&gt; Saisir cette opportunité pour le premier volet d'une <b>opération de communication et de sensibilisation grand public</b> sur le ciel nocturne et la pollution lumineuse, en associant la communauté scientifique (PNR et Parc Marin).</li> </ul> <p>Un public cible particulier pourra être les <b>jeunes</b> via les associations civiques, les écoles (sur un an, en lien avec le programme scolaire), les médiathèques, etc. Les sensibilisations pourront se faire en lien avec le ciel étoilé, l'impact sur les écosystèmes, les dispositifs pour réduire la consommation énergétique ou encore sur les différents types de lumière (vers le sol, blanche ou non, etc).</p> <p>La démarche s'accompagne d'une sensibilisation auprès des zones d'activités et commerciales, et des entreprises (éclairage nocturne des parkings, des enseignes, etc), et si besoin d'un rappel des règles coercitives existantes.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>→ Un <b>réfèrent lumière sur le territoire</b>, comme interlocuteur pour toutes ces questions : au sein du SYBARVAL ? En lien avec le PNR et la mise en place de la réserve de ciel étoilé ? Il peut également être l'animateur des démarches mises en place.</li> </ul>
--	---	---



**PRIORITAIRE  
OU  
IMPORTANT  
5 À 20 ANS**

### Atouts

-> Des lumières bleues ont été installées en bas des ronds-points pour prévenir cet obstacle : évite d'avoir un éclairage par le haut et de gêner la faune nocturne

*« Je ne suis pas sûre que cette lumière dirigée vers le haut soit la plus adaptée à la biodiversité. Elle correspond peut-être davantage à un besoin de sécurité routière. Ce genre de dispositif serait à étudier par une personne spécialisée. »*

-> Des lampadaires à énergie solaire sont installés sur le territoire

-> Les bâtiments ne sont pas très hauts ce qui permet de mieux profiter de la lumière sélène (de la lune)

### Faiblesses

-> Problème des espaces urbanisés vides la nuit : zones commerciales, zones industrielles, entrepôts, bureaux

### Opportunités

-> Contrôler les entreprises qui s'installent et faire valider leur éclairage par des professionnels indépendants

-> Notifier l'extinction nocturne par un panneau à l'entrée de la ville : permet d'informer les habitants de ces dispositions et de diffuser ces dispositifs

### Menaces

-> La réduction des lumières et les extinctions risquent de créer des mécontentements et freiner la décision politique

Le projet pour préserver les nuits sur le territoire doit répondre aux objectifs suivants, **de façon importante d'ici à 20 ans :**

- Assurer des continuités de **trames noires et réduire de façon générale les intensités lumineuses** tout en assurant l'éclairage des lieux où cela est nécessaire.

-> **Adapter progressivement les mentalités à ce changement**, par la preuve (cela n'apporte pas plus d'insécurité notamment).

- Penser la nuit comme une **ressource** ET comme un espace pour **se ressourcer**

Le projet pour préserver les nuits sur le territoire doit répondre aux objectifs suivants, **de façon importante d'ici à 20 ans :**

→ À l'occasion de l'intégration des trames noires et des zonages gradués, prescriptions d'éclairage systématique et dédiées pour les **passages piétons** sur le territoire.

→ Réflexion sur des **systèmes d'éclairage traçants le long de certaines voies/trottoirs** (chemin guide avec éclairage dirigé vers le sol) avec des bornes d'intensité faible et rechargeable par des capteurs solaires (cf bornes utilisées à Lanton (quartier Blagon) et à Marcheprime)

→ Réalisation d'une étude (sur au moins 5 ans) ou étude des rapports effectués dans d'autres territoires, sur l'impact **de la lumière nocturne artificielle sur la santé humaine** : impact sur le sommeil, sur l'alimentation, sur les rythmes biologiques et le stress.

-> Intégrer les résultats pour proposer des recommandations en lien avec la santé humaine quotidienne.


→ Autres réflexions à penser afin de répondre aux objectifs globaux :

-> Quelle place pour **l'adaptation au changement d'heure d'été ?**

-> Quelles actions pour harmoniser les règles **d'éclairage des décorations de Noël** : commandes groupées des communes pour diminuer les coûts et avoir des éclairages plus efficaces / intégration d'une période unique et définie d'éclairage de ces décorations.



# Garantir la qualité et de la quantité de la ressource en eau, ressource vitale du territoire, de ses écosystèmes et de ses usages, notamment au regard des changements à venir

Degré de priorisation	État des lieux : atout, faiblesse, menace, opportunité	Objectif GLOBAL à atteindre	Orientation / actions concrètes pour parvenir au territoire rêvé
 <b>URGENT - DE 5 ANS</b>	<p><b>Atouts</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-&gt; Une ressource en eau potable disponible sur le territoire (nappes, lacs, rivières, bassin, océan) et des châteaux d'eau dans chaque commune</li> <li>-&gt; La SIBA comme garant de la qualité de l'eau</li> </ul> <p><b>Faiblesses</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-&gt; Un taux de rendement des eaux perfectible avec d'importantes pertes d'eau</li> <li>-&gt; Un prix de l'eau devenu un élément électoral et une compétence récupérée tardivement par certaines intercommunalités</li> </ul> <p><b>Menaces</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-&gt; La baisse des subventions des agences de l'eau qui freine l'entretien et les travaux du réseau</li> <li>-&gt; Une gestion de l'eau déléguée au privé et non plus en régie comme avant</li> </ul> <p><b>Atouts</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-&gt; Des plantations communales qui intègrent des espèces moins consommatrices d'eau</li> </ul> <p><b>Menaces</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-&gt; La baisse des subventions des agences de l'eau qui freine l'entretien et les travaux du réseau</li> <li>-&gt; Le réchauffement climatique et ses impacts directs sur la ressource</li> </ul>	<p><b>Notre territoire doit être capable d'assurer la préservation de son identité et de sa ressource en eau, notamment face aux enjeux climatiques actuels et futurs</b></p> <p>Les objectifs à atteindre <b>en priorité</b> afin d'aboutir au projet pour assurer la préservation, voire l'optimisation de la ressource en eau :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Diminuer les pertes</b></li> <li>• <b>Préserver la ressource en eau en améliorant les taux de rendement et en communiquant et sensibilisant.</b></li> </ul>	<p><b>Préserver l'état du réseau :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>→ <b>Avoir un garant de la qualité de l'eau</b> dépassant le périmètre de compétence du SIBA exerçant uniquement sur le Bassin</li> </ul> <p><b>Préserver l'état du réseau :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>→ <b>Assurer le renouvellement de 2% du réseau par an</b> (sachant que la durée moyenne de vie d'un réseau est de 50 ans). En cas de non-respect de ce ratio, il faut adopter des mesures contraignantes : baisse des subventions des agences de l'eau à l'attention des gestionnaires réseaux ou rompre les contrats pour les rendre aux collectivités (ou autres)</li> </ul> <p><b>Travailler sur la transparence</b> à propos du WHARF :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>→ <b>Travailler avec le gestionnaire et les partenaires</b> qui rejettent dans cette infrastructure (collectivités, industries etc...).</li> <li>→ <b>Communiquer</b> sur les rejets dans l'environnement (ex. rapport annuel)</li> </ul> <p><b>Privilégier la pleine terre et les essences locales et moins gourmandes en eau</b> au niveau communal, pour les collectivités (qui repoussent chaque année)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>→ <b>Imposer un coefficient de pleine terre</b></li> <li>→ <b>Imposer dans les PLU des essences adaptées</b> au climat et peu consommatrice de la ressource en eau</li> <li>→ <b>Démarche 0 pesticides</b> dans les cimetières, trottoirs etc...</li> </ul>



**PRIORITAIRE  
OU  
IMPORTANT  
5 À 20 ANS**

#### Atouts

- > Ressource en eau potable, drainage du bassin et plantations de pins assainissant des espaces anciennement marécageux.
- > Une pluviométrie importante

#### Faiblesses

- > Consommation de pesticides pouvant se retrouver dans le bassin
- > Crèmes solaires toxiques, Impact des bateaux à moteurs sur le bassin
- > Absence de mesures incitatives de l'Etat à l'image de ce qui existe sur la rénovation énergétique (primes, exonérations), des PLU ne prenant pas en considération la question de la gestion et de la préservation de la ressource
- > Peu de récupération des eaux pluviales

#### Menaces

- > Non-application des réglementations déjà en vigueur sur la gestion et préservation de la ressource en eau

Afin de poursuivre le travail initié et préserver le bassin et sa ressource en eau, **il convient d'ici 5 à 10 ans de :**

- **Prescrire des réglementations** après avoir misé sur la communication et sensibilisation
- **Utiliser l'eau de pluie pour un maximum d'usage du quotidien** (jardin, toilette machine à laver)

#### Concilier usages du bassin et préservation de la ressource en eau :

- **Identifier et agir sur les potentiels produits nocifs** (ex. non-recours aux crèmes solaires, produits phytosanitaires : démarche 0 pesticides, etc.)
- **Catégoriser les bateaux / jet ski** (comme les voitures) et **autoriser selon les modèles crit'air** (ancienneté, puissance...) et de manière progressive tendre vers une navigation électrique. (attention à ne pas stigmatiser les bateaux) et limiter la pollution sonore (en décibels)

**Ajuster les documents d'urbanisme** (règlement écrit) et imposer des dispositifs de stockage d'eau de pluie :

- Imposer une non-imperméabilisation, et une gestion des eaux de pluie à la parcelle
- Imposer un coefficient de pleine terre

#### Inciter la population à recourir au stockage de l'eau de pluie :

- **Subvention** pour les propriétaires occupants (comme les compostes)
- **Aide au « branchement »** aux gouttières des constructions plus anciennes

**Veiller à assurer préservation de la ressource en eau et potentielles conséquences de cette ressource :**

- Intégrer aux PLU l'obligation de **travailler avec les Personnes Publiques Associées**
- Avoir recours à l'eau active pour limiter la prolifération des moustiques

<p style="text-align: center;"><b>!</b></p> <p><b>IMPORTANT 10 À 20 ANS</b></p>	<p><b>Atouts</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-&gt; Entretien du bassin par l'activité ostréicole</li> </ul> <p><b>Faiblesses</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-&gt; Les forêts de pins maritimes rasées pour développer l'agriculture bio sur le territoire car ce sont des sols qui ne sont jamais cultivés</li> <li>-&gt; Culture du maïs peu responsable (arrosage constant avec des rampes et des captages à plusieurs mètres de profondeur pour des cultures fourragères et non alimentaires)</li> </ul> <p><b>Menaces</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-&gt; Une politique agricole commune n'allant pas dans le bon sens</li> </ul>	<p>Afin de poursuivre les efforts de préservation et d'amélioration de la gestion de l'eau il convient <b>d'ici 10 à 20 ans de :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Évoluer dans la pratique du métier d'agriculteur ou changer d'agriculture (ex. raser forêt pour du maïs, le plus représentatif et gourmand)</li> <li>• Favoriser la qualité du produit par une eau de qualité.</li> </ul>	<p><b>Repenser le modèle de production :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➔ Avoir des <b>champs moins gourmands en eau</b> (OGM ?), <b>ou limiter les cultures non adaptées</b> à la région (en référence au changement climatique) via la PAC ?</li> <li>➔ <b>Privilégier ce qui nourrit la population locale via les PAT (Plan Alimentaire Territorial)</b></li> </ul> <p><b>Initier une réflexion sur la gestion de l'eau :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➔ <b>Former</b> à l'analyse de l'eau et la préservation du milieu, se servir de leur compétence pour développer leur activité (sans que leur place soit grignotée par la plaisance)</li> </ul>
	<p><b>Atouts</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-&gt; Une ressource en eau potable disponible sur le territoire</li> </ul> <p><b>Faiblesses</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-&gt; Inondations altérant l'eau de la mer</li> <li>-&gt; L'eau est facilement accessible car souvent affleurante, pompage sauvage avec la création de puits par les particuliers notamment pour remplir des piscines</li> <li>-&gt; Afflux de nouvelles populations</li> </ul> <p><b>Menaces</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-&gt; Capacité des stations d'épuration avec l'afflux de vacanciers en été</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réguler la consommation d'eau</li> </ul>	<p><b>Développer une tarification adaptée aux modes de consommation et besoins de chacun :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➔ <b>Tarification progressive et adaptée aux foyers :</b> plus on consomme plus on paie : féliciter et encourager les personnes qui consomment peu via plusieurs strates.</li> </ul> <p><b>Encadrer les forages</b></p>



## Quel retour d'expérience sur la démarche ?

“

« En tant que membres du comité citoyen, nous avons toutes et tous beaucoup appris et apprécié les temps d'information, d'échanges et de participation. Cet espace d'échanges a donné à chacun et chacune l'opportunité d'approfondir sa connaissance du territoire, de ses enjeux et de le découvrir sous un jour nouveau. Nous avons beaucoup appris les uns des autres et avons aimé découvrir les différents points de vue de chacun.

Regrettant d'être trop peu nombreux à avoir répondu à l'appel, le comité citoyen, soucieux d'approfondir de nombreuses thématiques, comme le logement, l'occupation du territoire en termes de bâti, l'énergie, etc., regrette l'absence de réponse des tirés au sort qui aurait pu permettre d'appréhender davantage de thématiques. Il convient toutefois de renouveler ces temps participatifs, ou a minima d'échanges avec les instances administratives, comme le SYBARVAL, qui permettent et nous ont permis de mieux comprendre les rouages décisionnels et juridiques s'imposant aux collectivités.

Nous, participantes et participants du comité citoyen souhaitons que les enjeux politiques ou financiers ne passent pas avant les propositions constructives qui ont pu ressortir des différents échanges issus du comité citoyen. Nous souhaitons en effet que nos idées soient entendues par les élus et souhaitons avoir un retour sur le travail produit. Nous souhaitons en effet savoir ce qui peut être pris en compte, et comment cela va se traduire, ou savoir pourquoi certaines propositions ne peuvent être retenues.

Aussi, après avoir donné de notre temps, et en plus d'être tenus informés du document définitif et surtout de sa recevabilité auprès des élus, nous souhaiterions connaître les décisions et premières actions entamées à la suite du SCOT.

Les participantes et participants du comité citoyen

”



Renaud LOISIEL et Danielle STEINER d'Ares, Thomas MEYER et Serge DURAND d'Audenge, Annie MONTRICHARD de Belin Beliet, Xavier JAGOUEIX de Le Barp, Maud CAILLON de Le Teich, Odile GOSSELIN et Robert HERRY de Lugos, Magalie JAULGEY de Marcheprime et Héléna OURSOUL de Mios.



**L'AVENIR**  
DU BASSIN D'ARCACHON  
& DU VAL DE L'EYRE  
**SE CONSTRUIT**  
**MAINTENANT**

